

## **Séance I : Les mineurs en tant qu'auteurs et victimes**

### **« Sécurité collective : une responsabilité partagée »**

#### ***Présentation du Plan d'action norvégien destiné à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent***

Astri Aas-Hansen, Secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, Norvège

### **Résumé**

Un attentat terroriste visant des personnes innocentes constitue un choc terrible. Le 22 juillet 2011, la Norvège a rejoint la liste des lieux devenus le théâtre d'actes terroristes. Comment peut-on prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent ? Dans une société démocratique, l'extrémisme violent recouvre des tendances qui, dans leurs conséquences les plus graves, peuvent menacer la démocratie, la sûreté publique ou certains groupes sociaux par des actes violents ou une incitation à commettre de tels actes. Une police forte et un service de sécurité très compétent permettent de protéger la population, de faire face aux menaces d'infractions graves, de violences et de terrorisme et de les circonscrire. Toutefois, les mesures policières ne peuvent pas, à elles seules, empêcher l'extrémisme violent. Il faut également, à un stade précoce, mener des actions de prévention de grande ampleur avant que les comportements extrémistes ne donnent lieu à des actes violents. Comme les autorités de plusieurs autres pays, le Gouvernement norvégien estime que l'élaboration d'un Plan d'action intersectoriel contre la radicalisation et l'extrémisme violent s'impose. Le présent exposé décrit certains éléments clés du Plan d'action norvégien destiné à prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent ; ce Plan intitulé « Sécurité collective - une responsabilité partagée » a pour but de mettre en place une approche globale de prévention de l'extrémisme violent et d'améliorer les connaissances dans ce domaine ; il comporte 30 mesures. L'exposé met l'accent sur celles qui favorisent une intervention précoce et une coopération transsectorielle efficace à tous les niveaux.